

Chères familles du DPSCD,

Pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, le Bureau de l'ESE (Exceptional Student Education) va utiliser un système de notation normalisé qui évaluera, avant tout, les éléments essentiels du programme d'enseignement. La prise de conscience du besoin d'une évaluation significative des progrès de l'élève cohérente avec son plan d'enseignement individualisé (IEP) a conduit à la mise en œuvre d'une notation et d'une évaluation « normalisées ». Cela a permis aux enseignants de l'ESE de signaler des questions d'apprentissage spécifiques et de se concentrer sur le soutien requis par chaque élève.

De la maternelle à la 12^e année, les bulletins scolaires seront consacrés en totalité aux [éléments essentiels du tronc commun](#) et aux programmes du district. Une analyse minutieuse de l'ensemble des critères de chaque élément essentiel du tronc commun a permis de déterminer les critères figurant sur les bulletins.

De plus, les indicateurs de progression ESE seront désormais cohérents de la maternelle à la 12^e année pour tous les contenus des programmes suivants : MICI, MOCI, SCI, SXI, ASD et Dual Diagnose. Chacun de ces nouveaux indicateurs est plus représentatif de la réussite des élèves par rapport à chaque critère des éléments essentiels de l'enseignement de base. Ces indicateurs vous aideront à comprendre comment vos élèves progressent vers les critères établis pour leur niveau de classe dans chaque cours. Un score de « 15 - Indépendant (guidage/soutien non nécessaire) » vous indique que votre élève réussit bien au niveau fonctionnel et n'a besoin que de peu pour acquérir la compétence/le concept. Un score de « 14 - Nécessite 1 guidage/soutien » ou un score de « 13 – Nécessite 2 à 3 guidages/soutiens » vous indique que votre élève réussit bien quand il est pris en charge et a besoin d'un travail médian pour acquérir la compétence/le concept. Un score de « 12 - Nécessite un suivi étape par étape, pas à pas ; 4 guidages ou plus » vous indique que votre élève réussit bien au niveau de la participation, mais a besoin d'un travail important pour acquérir la compétence/le concept.

Indicateurs de progrès académiques :

- 10 = Pas encore abordé dans le programme
- 11 = Achèvement de la tâche empêché par le comportement
- 12 = A besoin d'un suivi étape par étape, pas à pas ; 4 guidages ou plus
- 13 = A besoin de 2 à 3 guidages/soutiens
- 14 = A besoin de 1 guidage/soutien
- 15 = Indépendant (aucun besoin de guidage/soutien)

Indicateurs relatifs au comportement et aux habitudes de travail (de la maternelle à la 2^e année en vie de classe seulement) :

- 3 = Constamment
- 2 = Occasionnellement
- 1 = Rarement

Indicateurs relatifs au comportement et aux habitudes de travail (de la 3^e à la 12^e année)

Évaluation	Description	Critère
1	Excellent	Maintient un très haut niveau d'autodiscipline et un comportement exemplaire en classe
2	Satisfaisant	Maintient généralement un niveau acceptable d'autodiscipline et de comportement en classe
3	Comportement inadapté/mauvais	Fait fréquemment preuve d'un faible niveau d'autodiscipline et/ou d'un comportement inapproprié en classe

Pour en savoir plus sur le bulletin ESE sur les essentiels de la maternelle à la 12^e année, merci de vous rendre sur www.detroitk12.org/Page/7160. Si vous avez besoin d'aide pour comprendre les critères du bulletin scolaire de votre enfant, n'hésitez pas à demander à son enseignant ESE de vous assister. Si vous avez d'autres questions ou des inquiétudes concernant les bulletins ESE sur les essentiels de la maternelle à la 12^e année, merci de contacter le Bureau de l'ESE (Exceptional Student Education).

Cordialement,
Bureau de l'ESE (Exceptional Student Education)

Nos élèves progressent. Nous progressons tous.

Tant dans ses programmes et activités éducatifs que dans ses recrutements et admissions, le DPSCD ne fait aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, la taille, le poids, la citoyenneté, l'état matrimonial ou familial, le statut militaire, l'ascendance, les informations génétiques ou toute autre catégorie protégée par la loi. Des questions ? Des inquiétudes ? Contactez le coordinateur des droits civils au (313) 240-4377 ou en lui écrivant aux adresses : dpscd.compliance@detroitk12.org ou 3011 West Grand Boulevard, 14th Floor, Detroit MI 48202